CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 17 décembre 2009

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. Roger SOBRY et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures.

Il est constaté par la liste des présences que 77 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie-Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme BONGARTZ-KAUT Marlène (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Mélanie GOFFIN (CDH-CSP), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (MR), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CSP), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Murielle MAUER (ECOLO), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Julien MESTREZ (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH) M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET-FLAMAND et M. Marc YERNA (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

Excusés :

M. Joseph BARTH (SP) Mme Rim BEN ACHOUR (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), M. Vincent MIGNOLET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO).

I ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009.

   Eloge funèbre de M. Georges GABRIEL, Député permanent honoraire.

   Eloge funèbre de M. Louis DEBRUS, ancien Conseiller provincial.

2. Deuxième Assemblée générale des Sociétés intercommunales à participation provinciale – 3ème partie : ALG – CHPLT – AIDE – CHR CITADELLE.
   (document 09-10/080) – 1ère Commission (Affaires économiques et Intercommunales)

3. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE – CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES – THEATRE DE LA PLACE » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/081) – 3ème Commission (Culture)

4. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL "ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE", en abrégé, "OPL" - Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/082) – 3ème Commission (Culture)

5. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DES SPORTS DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/070) – 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)

6. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME », en abrégé, « RFC LIEGE ATHLETISME » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/071) – 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)

7. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE », en abrégé, « C.R.E.F. » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/072) – 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)

8. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CHALLENGE JOGGING DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé, « CJPL » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/083) – 4ème Commission (Education physique, Sports et Jeunesse)

9. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE », en abrégé, « CRIPEL » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
   (document 09-10/084) – 5ème Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

10. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CARREFOUR » Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
(document 09-10/085) – 6ème Commission (Enseignement et Formation)

11. Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITE DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé, « A.M.L. P.L. » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
(document 09-10/086) - 7ème Commission (Finances et Services provinciaux)

12. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé, « C.R.T. » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
(document 09-10/087) – 9ème Commission (Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie)

13. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « DOMAINE TOURISTIQUE DE BLEGNY-MINE », en abrégé, « D.T.B.M. » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
(document 09-10/088) – 10ème Commission (Tourisme)

14. Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au Partenariat Province-Communes pour la réalisation d'aires de parcage pour le covoiturage et le site Internet de covoiturage.
(document 09-10/089)

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE », en abrégé, « C.P.E.O.N.S. » asbl – Exercice 2008/Prévisions 2009.
(document 09-10/067) – 6ème Commission (Enseignement et Formation)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009.

III LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2009

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009.

IV COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance thématique sur l' « Enfance et l'adolescence » retransmise en direct par les télévisions locales RTC Télé-Liège et Télévesdre. Par conséquent, les conseillers devront regagner leur place à 16h.

Elle informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs :
- un ordre du jour actualisé ;
- un agenda 2010 ;
- une brochure relative au cycle de formation continuée « Agenda 21 local : processus participatifs », dispensé par l'Institut des Affaires publiques -

Département du Centre Universitaire de Charleroi asbl et destiné aux mandataires locaux et agents de la fonction publique.

La Présidente rappelle qu'un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Waremme, sera distribué à la fin de la séance thématique.

La Présidente prononce l'éloge funèbre de M. Louis DEBRUS, ancien Conseiller provincial du groupe libéral, décédé le 7 décembre 2009, ainsi que l'éloge funèbre de M. Georges GABRIEL, Député permanent honoraire, survenu ce jour.

V POINT EN URGENCE

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a été saisie d'une demande d'inscription d'un point en urgence, urgence reconnue par les chefs de groupe.

Le point concerne le document 09-10/090 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la construction d'ateliers techniques et d'un garage pour les véhicules et le matériel d'entretien du CHS « L'Accueil » de Lierneux.

La Présidente informe l'Assemblée que la 8ème Commission vient de se réunir et invite M. Jean-Luc NIX à la tribune pour faire rapport au nom de la Commission.

M. Jean-Luc NIX fait rapport sur ce point au nom de la 7ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mises aux voix, ces conclusions sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de résolution suivant:

~~PROJET DE~~ RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu que le dossier relatif à la réalisation des travaux de construction d'ateliers techniques et d'un garage pour véhicules et matériel au CHS L'Accueil de Lierneux devait être transmis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé des Pouvoirs locaux pour exercice de la Tutelle conformément à l'article 3122-2° du CDLD suivant la résolution du Conseil provincial du 29 octobre 2009 ;

Vu le courrier du 02 décembre 2009 de Monsieur le Ministre imposant une modification aux clauses administratives des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la réglementation des chantiers temporaires ou mobiles ;

Considérant que les clauses techniques desdits documents contractuels rendent explicitement applicables cette réglementation ; que les soumissionnaires retenus ont donc remis prix en tenant compte de cette réglementation et qu'il n'y a donc aucune incidence financière ni technique ;

Décide

Article 1er

De prendre acte que les soumissionnaires retenus dans le cadre du marché relatif à la construction d'ateliers techniques et d'un garage pour véhicules et matériel au CHS L'Accueil de Lierneux ont tenu compte des dispositions concernant les chantiers temporaires ou mobiles.

Article 2

La présente résolution sera transmise à M. le Ministre de la Région Wallonne chargé des Pouvoirs Locaux, pour exercice de la tutelle fixée par l'article 3122-2° du CDLD.

En séance à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY

La Présidente,
Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
17 -12- 2009

VI DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE PROVINCIALE

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES INTERCOMMUNALES A PARTICIPATION PROVINCIALE – 3ÈME PARTIE : ALG – CHPLT - AIDE – CHR CITADELLE (DOCUMENT 09-10/080)

Mme Mélanie GOFFIN, Conseillère provinciale, suppléant M. Jean-Paul BASTIN, fait rapport sur ce point au nom de la 1ère commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les quatre projets de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport ont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte à l'unanimité les quatre résolutions suivantes :

PROJET DE RÉSOLUTION n°1

Le Conseil provincial de Liège,

Vu les statuts de la société intercommunale « CHPLT» ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 qui stipule que l'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et par le décret du Parlement wallon du 9 mars 2007 qui stipule que le plan stratégique est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale ;

Vu les Décrets du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et du 9 mars 2007 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie de ce même code.

Sur proposition du Collège provincial ;

D E C I D E :

1. DE MARQUER SON ACCORD sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 17 décembre 2009 de la société intercommunale « CHPLT» ;

2. DE MARQUER SON ACCORD sur la deuxième évaluation du plan stratégique 2008-2010.

3. DE CHARGER ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'art. L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote

~~…… voix POUR, …… voix CONTRE et …… ABSTENTIONS~~

UNANIMITE

4. La présente résolution sera notifiée à la société, pour disposition.

En séance à Liège, le 17 décembre 2009.

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

PROJET DE RÉSOLUTION n°2

Le Conseil provincial de Liège,

Vu les statuts de la société intercommunale « CHR Citadelle» ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 qui stipule que l'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et par le décret du Parlement wallon du 9 mars 2007 qui stipule que le plan stratégique est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale ;

Vu les Décrets du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et du 9 mars 2007 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie de ce même code.

Sur proposition du Collège provincial ;

D E C I D E :

5. DE MARQUER SON ACCORD sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du vendredi 18 décembre 2009 de la société intercommunale « CHR Citadelle» ;

6. DE MARQUER SON ACCORD sur la deuxième évaluation du plan stratégique 2008-2010.

7. DE CHARGER ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'art. L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote

~~…… voix POUR, …… voix CONTRE et …… ABSTENTIONS~~

UNANIMITE

8. La présente résolution sera notifiée à la société, pour disposition.

En séance à Liège, le 17 décembre 2009.

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

PROJET DE RÉSOLUTION n°3

Le Conseil provincial de Liège,

Vu les statuts de la société intercommunale «ALG» ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 qui stipule que l'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et par le décret du Parlement wallon du 9 mars 2007 qui stipule que le plan stratégique est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 septembre 2009 désignant M. André DENIS en qualité d'administrateur en remplacement de M. Philippe DODRIMONT, administrateur démissionnaire ;

Vu les Décrets du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et du 9 mars 2007 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie de ce même code.

Sur proposition du Collège provincial ;

D E C I D E :

9. DE MARQUER SON ACCORD sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du vendredi 18 décembre 2009 de la société intercommunale « ALG» ;

10. DE MARQUER SON ACCORD sur l'évaluation du plan stratégique 2008-2010 ;

11. DE CHARGER ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'art. L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote

~~…… voix POUR, …… voix CONTRE et …… ABSTENTIONS~~

UNANIMITE

12. La présente résolution sera notifiée à la société, pour disposition.

En séance à Liège, le 17 décembre 2009.

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

PROJET DE RÉSOLUTION n°4

Le Conseil provincial de Liège,

Vu les statuts de la société intercommunale «AIDE» ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 qui stipule que l'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Vu l'art. L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et par le décret du Parlement wallon du 9 mars 2007 qui

stipule que le plan stratégique est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale ;

Vu l'art. L1523-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2006 qui stipule que l'assemblée générale nomme les membres du conseil d'administration ;

Vu les Décrets du Parlement wallon du 19 juillet 2006 et du 9 mars 2007 modifiant le livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie de ce même code.

Sur proposition du Collège provincial ;

D E C I D E :

13. DE MARQUER SON ACCORD sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale du lundi 21 décembre 2009 de la société intercommunale « AIDE» ;

14. DE MARQUER SON ACCORD sur l'évaluation du plan stratégique 2008-2010 ;

15. DE MARQUER SON ACCORD sur la proposition formulée quant à la désignation d'un nouvel administrateur, en remplacement d'un administrateur démissionnaire;

16. DE CHARGER ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'art. L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Résultat du vote
~~…… voix POUR, …… voix CONTRE et …… ABSTENTIONS~~

UNANIMITE

17. La présente résolution sera notifiée à la société, pour disposition.

En séance à Liège, le 17 décembre 2009.

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE PROGRAMME CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE – CENTRE EUROPÉEN DE CRÉATIONS THÉATRALES ET CHORÉGRAPHIQUES – THÉÂTRE DE LA PLACE » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISION 2009 (DOCUMENT 09-10/081)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE PROGRAMME CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE », EN ABRÉGÉ « OPL » - EXERCICE 2008/PRÉVISON S2009 (DOCUMENT 09-10/082)

La Présidente informe l'Assemblée que les points 3 et 4 de l'ordre du jour ont été regroupés et soumis à l'examen de la 3ème Commission.

M. Frank THEUNYNCK, Conseiller provincial, fait rapport sur ces deux points au nom de la 3ème commission, laquelle invite l'assemblée à adopter par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION les deux projets de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte les deux résolutions suivantes :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2007-2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat-programme conclu pour la période de 2006 à 2010 à l'asbl « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE – CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES – THEATRE DE LA PLACE »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « THEATRE DE LA PLACE », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE – CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES – THEATRE DE LA PLACE » a été effectuée pour l'exercice 2007-2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat-programme conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE pour la période de 2006 – 2010.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 06.09.2006 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
.....THEATRE.....DE...LA...PLACE.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Théâtre de la Place, Centre dramatique de la Communauté française – centre européen de création théâtrale et chorégraphique	
Numéro d'entreprise	425-098-342	
Siège social	Place de l'Yser, 1 – 4020 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Place de l'Yser, 1 – 4020 Liège	
Date de la création	22 novembre 1983	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone : 04/344.71.68		Fax : 04.341.35.44
Adresse e-mail : c.bilginer@theatredelaplace.be		Site internet : www.theatredelaplace.be

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui
~~non~~

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Serge RANGONI — Fonction dans l'association : Directeur Général
  Céline BILGINER — Secrétaire Générale

- Personne(s) rencontrée(s) : — Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Monsieur Jean-Pierre HUPKENS, Echevin de la Culture
  Adresse : En Feronstrée, 92 – 4000 Liège
  Téléphone : 04/221.92.44
- Secrétaire ; ~~Trésorier~~ ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; ~~Délégué(s) à la représentation~~ ; ~~gestionnaires ; autres (à préciser) (*)~~ Serge RANGONI, Directeur Général
  Adresse : Place de l'Yser, 1 – 4020 Liège
  Téléphone : 04/344.71.72

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. *Fonctionnement*

1) *Personnel de l'asbl*

SAISON 2007 - 2008

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**45,42**
APE	**24,22**
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	**4,25**
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	**2 effectifs – 2 suppléants**
Mandataire provincial	

2) *Cotisations*

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 ~~oui~~ – non ~~oui~~ – non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	2 (immeubles à appartements ; entrepôt)
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Immeuble : Théâtre de la Place, Place de l'Yser, 1 à 4020 Liège Atelier menuiserie, décoration, couture « Ponçay », rue G. Simenon, 4 à 4020 Liège Manège de l'ancienne Caserne Fonck, rue Rensonnet, 2 à 4020 Liège
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	6218,1
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	46.579,49

Pièce 6 : *Immeuble et infrastructure / Location et assurance / Détails*

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	45.000€	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Rapport financier et d'activités 2007 – 2008 comprenant les comptes de résultat et le bilan (**Pièce 2**)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Idem	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale - OUI ~~copie jointe~~ ~~à transmettre (délai à préciser)~~	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	~~déjà transmise à l'Administration centrale provinciale~~ copie jointe : P.V. de l'A.G. du 26.11.2008 (**Pièce 10**) Rapport de certification du Commissaire aux comptes (**Pièce 2**) ~~à transmettre (délai à préciser)~~	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	~~déjà transmise à l'Administration centrale provinciale~~ copie jointe (**Pièce 2**) ~~à transmettre (délai à préciser)~~	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	523-0803131-46	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	2.016.008,48 EUR
	Région	14.000,00 EUR
	Commune	199.911,00 EUR
	Autres (= APE – PTP)	485.195,01 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Budget de la saison 2009 – 2010 approuvé par l'A.G. du 19 juin 2009 (**Pièce 3**)

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :
Programme de la saison 2009 – 2010 du Théâtre de la Place (**Pièce 1**)

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) : **10**

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : ~~des membres du Conseil d'administration.~~
~~du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.~~
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
~~autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).~~

DATE : LE 18 NOVEMBRE 2008..... Po *SERGE RANGONI*
EN DOUBLE EXEMPLAIRE..... *DIRECTEUR GENERAL*

C. Bilgmex
Secrétaire Générale

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

La Province de Liège, la Communauté française, la Ville de Liège et l'ASBL Théâtre de la Place ont conclu un contrat-programme approuvé par la Députation permanente le 29 juin 2006 qui couvre les années 2006-2010. Aussi me suis-je livré à une analyse du *Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L.* pour la saison 2007-2008 reçu ce 20 novembre 2009. Les objectifs prévus par le contrat-programme ont bien été rencontrés. Le *Rapport d'activités et d'audience* le prouve à suffisance (annexe 1).

Sur le plan financier, la saison 2007-2008 s'est clôturée avec un gain de 30.926,3€ (au lieu d'une perte de 504.250,3€ en 2006-2007), les produits s'élevant à 4.141.651,64€ et les charges à 4.110.725,34€ (annexe 2). Le résultat à reporter est négatif et s'élève à 473.324€, le passif du bilan étant de 858.012,22€ (annexe 3) (au lieu de 884.548,08€ en 2006-2007).

Le budget prévisionnel 2009-2010 est en léger bénéfice à 4.781.320 de charges et 4.782.999€ de produits, soit un résultat positif de 1.679€ (annexe 4). Une charge exceptionnelle de 300.000€ est inscrite pour contribuer à une seconde phase du plan d'assainissement.

Rappelons enfin que la subvention de la Province de Liège s'élève à 45.000€.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 26/11/2009

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par le contrat programme conclu pour la période 2004-2008 à l'asbl « Orchestre Philharmonique de Liège », en abrégé, « OPL asbl »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Orchestre Philharmonique de Liège », en abrégé « OPL asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Orchestre Philharmonique de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat programme conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE pour la période 2004-2008.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, La Présidente,

ENTREE LE
15 NOV. 2009
...on générale

A^

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du ... entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Orchestre Philharmonique de Liège

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Orchestre Philharmonique de Liège et de la Communauté française	
Numéro d'entreprise	405 683 197	
Siège social	Bld Piercot 25-27 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	1960	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone 04/220.00.10		Fax 04 220 00 02
Adresse e-mail opl@opl.be		Site internet www.opl.be

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Valère GOFFIN** — Fonction dans l'association : **Directeur délégué**

- Personne(s) rencontrée(s) : — Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Jean-Pierre HUPKENS – Echevin de la culture
  Adresse : En Féronstrée 92 – 4000 LIEGE
  Téléphone : 04 221 93 23
- Délégué(s) à la Gestion journalière : Jean-Pierre ROUSSEAU, Directeur général
  Valère GOFFIN, Directeur délégué
- Adresse : Bld Piercot 25-27 4000 LIEGE
  Téléphone : 04/220 00 10

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

NOM	PRENOM	VILLE	REPRESENTANT	PARTI	REMARQUE
ANOUL	NICOLE	LIEGE	VILLE	MR	
CHEVALIER	ANN	LIEGE	COMMUNAUTE	MR	
DEFRAIGNE	CHRISTINE	ANGLEUR	COMMUNAUTE	MR	
FLORKIN	ETIENNE	GRIVEGNEE	COMMUNAUTE	CDH	
FORET	GILLES	LIEGE	VILLE	MR	
GRANADOS	MICHEL	ANGLEUR	COMMUNAUTE	PS	

HUPKENS	JEAN-PIERRE	LIEGE	VILLE	PS	PRESIDENT
JEUNEHOMME	ALAIN	EMBOURG	COMMUNAUTE	MR	
KECH	JEAN-CAMILLE	JUPILLE	COMMUNAUTE	CDH	
KRAJEWSKI	STANY	BEAUFAYS	VILLE	PS	
LALOY	MARIE-JOSE	WAVRE	COMMUANUTE	PS	A DEMISSIONNE EN ATTENTE DE DESIGNATION DU REMPLACANT
LECOQ	JOSEPH	LIEGE	COMMUNAUTE	PS	DECEDE EN ATTENTE DE DESIGNATION DU REMPLACANT
MEYER	HERBERT	THIMISTER	COMMUNAUTE	ECOLO	OBSERVATEUR-VOIX CONSULTA.
MOTTARD	PAUL-EMILE	GRIVEGNEE	PROVINCE	PS	
NEURAY	ROBERT	LIEGE	VILLE	PS	
STEIN	ANDRE	LIEGE	PROVINCE	MR	
STIENNON	MARCEL	LIEGE	VILLE	CDH	
URBAN	SERGE	GRIVEGNEE	VILLE	ECOLO	
WANGERMEE	ROBERT	BRUXELLES	COMMUNAUTE	PS	VICE-PRESIDENT

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**121**
ACS	**2**
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui – non oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	

Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	*Salle Philharmonique de Liège*
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
V. RAPPORTS D'ACTIVITES ET BROCHURES DEJA EN VOTRE POSSESSION				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	82.500 €
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	v. bilan et résultats en possession de vos services
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	à transmettre (délai à préciser)

Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)		
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	8.270.00,00 EUR
	Région	EUR
	Commune	699.640,00 EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

Nous n'utilisons plus de virements papier mais les transferts en ligne (Isabel)

V. Projets et remarques

Prévisions budgétaires pour l'année en cours : déjà transmise à l'Administration centrale provinciale

➢

Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : Brochures des saisons concernées déjà transmises à l'Administration centrale provinciale

➢

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s)

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

DATE : 26 OCTOBRE 2009
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

La Province de Liège, la Communauté française, la Ville de Liège et l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège viennent de conclure, en date du 9 novembre 2009, un nouveau contrat-programme couvrant la période 2009-2013. La subvention ordinaire de la Province reste fixée à 82.500€ ; celle de la Communauté sera de 8.246.000€ en 2009, outre la subvention de la Loterie Nationale (248.000€), qui sera ensuite indexée comme celle de la Ville de Liège (699.628€ en 2009). De la sorte, cette institution phare de la vie culturelle de notre Province pourra rencontrer ses objectifs légitimes (la subvention de la Communauté française était de 8.270.000€ en 2008).

En application de la décision de la Députation permanente du 8 décembre 2005, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de cette A.S.B.L. Constatons que les objectifs définis par le contrat-programme ont été largement rencontrés par les réalisations de l'A.S.B.L. comme en témoigne le Rapport d'activités Année 2008 (annexe 1).

Sur le plan financier, le budget 2008 faisait apparaître un déficit de 375.142€ ramené à 70.000€ voté à l'ajustement en avril 2008. Le compte de résultats au 31 décembre 2008 se solde par un bénéfice de l'exercice de 44.294,37€. La perte reportée s'élève à 620.069,33€ en raison notamment des manquements dans les versements de la Loterie Nationale (annexe 2).

Le budget 2009 (annexe 3) prévoit des charges à concurrence de 10.464.183€ et des produits à concurrence de 10.315.680€, soit un déficit de 160.503€.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 26/11/2009

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « MAISON DES SPORTS DE LA PROVINCE DE LIEGE» ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/070)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLÉTISME », EN ABRÉGÉ « RFC LIEGE ATHLÉTISME » ASBL - EXERCICE 2008/PRÉVISONS 2009 (DOCUMENT 09-10/071)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA RÉGION WALLONNE », EN ABRÉGÉ « C.R.E.F. » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/072)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CHALLENGE JOGGING DE LA PROVINCE DE LIEGE », EN AGRÉGÉ « CJPL »- EXERCICE 2008/PRÉVISONS 2009 (DOCUMENT 09-10/083)

La Présidente informe l'Assemblée que les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour ont été regroupés et soumis à l'examen de la 4ème Commission.

M. Léon CAMPSTEIN, Conseiller provincial, fait rapport sur ces quatre points au nom de la 4ème commission, laquelle invite l'assemblée à adopter par 6 voix POUR et 5 ABSTENTIONS le document 09-10/070 et par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS les trois autres projets de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Frank THEUNYNCK, Conseiller provincial, et M. Christophe LACROIX, Député provincial, interviennent à la tribune.

M. Franck THEUNYNCK intervient une nouvelle fois à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mise aux voix, la résolution relative au rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » (document 09-10/070) est approuvée.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.
S'ABSTIENT : le groupe ECOLO

Mises aux voix, les résolutions relatives
- au rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal football club Liège athlétisme » (document 09-10/071) ;
- au rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'entrainement et de formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (document 09-10/072) ;
- au contrat de gestion conclu entre la province de liege et l'asbl « Challenge jogging de la Province de Liège » (document 09-10/083)

sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte les quatre résolutions suivantes :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 31 janvier 2008 à l'asbl « *Maison des Sports de la Province de Liège* »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « *Maison des Sports de la Province de Liège* », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « *Maison des Sports de la Province de Liège* » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 31 janvier 2008

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 31 janvier 2008 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Maison des Sports de la Province de Liège

RAPPORT ANNUEL D'EVALUATION DES TACHES

Comptes de l'exercice 2008.

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Maison des Sports de la Province de Liège ASBL	
Numéro d'entreprise	424.444.086	
Siège social	12, rue des Prémontrés – 4000 LIEGE	
Autre(s) Adresse(s) d'activité(s) éventuelle(s)		
Date de la création de l'asbl	1er septembre 1983	
Situation vis-à-vis de l'administration de la TVA (assujettissement)	Assujetti	
Téléphone 04/237.91.00		Fax 04/237.91.01
Adresse e-mail maison.sports@provincedeliege.be		Internet www.plgsports.be

Statuts dernière version publiée aux annexes du Moniteur belge :

Oui ☐

1) Si non : statuts déposés au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, soit de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Oui ☐
Non ☐

Si oui : joindre en annexe le récépissé du dépôt.

Si non, exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

.....

.....

.....

2) Transmission de la dernière version coordonnée des statuts à l'ACP en date du 8 octobre 2007.

Oui ☐

II. Responsables statutaires :

1. Président : M. Christophe LACROIX
   Adresse : Rue Joseph Romainville, 21 - 4520 WANZE
   Téléphone : 04/237.27.29

2. Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ;
   Administrateur(s) délégué(s) mandaté(s) (*) : M. Joseph CROTTEUX
   Adresse : Rue des Prémontrés, 12 – 4000 LIEGE
   Téléphone : 04/237.91.00

   Si le responsable est un Administrateur mandaté, date du Conseil d'administration portant procuration à joindre en annexe.

3. Registre des membres effectifs et des administrateurs actualisé au 17 décembre 2008 à joindre en annexe.

III. En cas d'inspection (article 16 du contrat de gestion)

1. Personne à rencontrer : Joseph CROTTEUX
   Fonction dans l'association : Délégué à la gestion journalière.

2. Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

   Date(s) de décision(s) du Collège :

   Date(s) d'inspection(s) :

3. Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
   (Nom, Prénom, Qualité)

   Date de la/des visite(s) :

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

A. Personnel de l'asbl

	Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
1	Sous contrat de travail (CDI ou CDD) :	néant
2	Sous une autre forme de contrat : a) nature : b) nombre :	néant
3	Contrat de remplacement :	néant
4	Mises à disposition : a) employeur : b) si pouvoir public : joindre convention tripartite ou convention cadre : c) nombre : d) durée des mises à disposition :	néant
5	Autres :	néant
6	Bénévoles non payés : a) nombre : b) n° de police d'assurance obligatoire et nom de la compagnie d'assurance :	néant
7	Mandataire syndical :	néant
8	Mandataire provincial (en dehors de sa mission de représentation provinciale à l'AG ou au CA) :	néant

B. Cotisations

1	Montant maximal statutaire :	Membres effectifs : 2,50€ Membres adhérents : 12,50€
2	Montant annuel réclamé en 2008 (voir comptes)	idem
3	Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui oui
4	Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	 - 63
5	Nombre total perçu par l'association pour l'exercice évalué :	787,50€

C. Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

1	En propriété : a) nombre d'immeubles : b) situation de ceux-ci :	 Néant
2	En location : a) nombre : b) situation : c) propriétaire(s) :	Néant

3	Mises à disposition : a) nature du (des) bien(s) : b) superficie : c) situation : d) propriétaire(s) :	 - Bureau de gestion - 2 salles de conférence - 3 salles de réunions - cafétéria - couloir - sanitaires - Bureaux au 1er étage pour les Fédérations sportives 197,75m2 Rue des Prémontrés, 12 à 4000 LIEGE Province de Liège
4	Montant annuel des charges liées à la location ou à l'usage telles que figurant aux comptes (assurances, PI, taxes, énergie)	Néant
5	Valorisation figurant aux comptes de la prise en charge par le propriétaire des frais liés à l'occupation : a) chauffage : b) eau : c) gaz : d) électricité : e) téléphonie : f) liaisons informatiques : g) entretien :	Néant
6	Montant du remboursement éventuel au propriétaire avec justificatifs :	Néant

D. Subventions et avantages en nature

1	Subventions/subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'exercice soumis à évaluation : a) montant : b) nature des tâches visées au contrat de gestion : c) justificatifs de leur exécution :	 15.155€ Mise à disposition de locaux et services aux Fédérations sportives provinciales Bilans, comptes, rapport de gestion, la situation financière 2008 ainsi que tout document attestant de la réalité de l'emploi de la subvention allouée.
2	Conditions d'octroi particulières imposées par l'arrêté (les arrêtés) du Collège provincial : a) copie(s) de l'arrêté (en annexe) : b) nature des conditions par arrêté : c) justificatif(s) de leur respect :	 Cf. annexe
3	Rapport d'activité obligatoire de l'année soumise à l'évaluation.	Cf. annexe
4	Documents comptables probants et factures justificatives de l'exécution de ces conditions d'octroi.	copie des originaux
5	Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.	Cf. annexe.
6	Rapport des commissaires ou vérificateurs aux comptes : a) personne(s) compétente(s) : b) date du rapport :	 MM. Pierre FORET et Michel JACQUART 19 juin 2009

7	Procès verbal de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes et donnant décharge au Conseil d'administration : a) date de la réunion : b) nombre de membres présents : c) copie en annexe :	6 juillet 2009 14 Cf. PV en annexe	
8	Rapport relatif à la situation administrative/ rapport moral/ rapport de l'Assemblée générale :	Cf. annexe	
9	Numéro de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	068-2027814-56	
10	Subsides reçus au cours de l'exercice soumis à évaluation	Communauté française (DG)	0 EUR
		Région	0 EUR
		Commune	0 EUR
		Autres (=)	0 EUR
	Total de tous les subsides en espèces		0 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

E. avantages en nature octroyés par la province de Liège

Renseignements à fournir afin de permettre l'estimation par les services compétents de la Province de Liège.

1	Mise à disposition de personnel : a) équivalent temps plein : b) nombre de travailleurs :	Néant
2	Occupation de locaux à titre gratuit : a) convention de mise à disposition ou bail : b) date de début et de fin du contrat :	Néant

	c) superficies octroyées : d) situation :	
3	<u>Téléphonie et informatique</u> : a) Numéro(s) de téléphone attribué(s) : b) Matériel informatique mis à disposition : - pc : - imprimante : - fax : c) Liaison internet :	04/237.91.00
4	<u>Charges locatives</u> (énumération des coûts énergétiques pris en charge par la Province de Liège + existence ou non de compteurs individuels) Si oui : n° de compteurs	Néant
5	<u>Matériel et mobilier</u> : descriptif :	Néant
6	<u>Charroi automobile</u> : a) n° immatriculation b) assurance (coordonnées) c) énergie d) taxes	Néant

7	Entretien des locaux : a) intérieur : b) vitres : c) extérieurs, espaces verts :	Néant

V. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
   - Nature et qualité des services rendus aux Fédérations sportives provinciales ;
   - Capacité à favoriser les contacts, en matière sportive, entre les pouvoirs publics et les diverses associations sportives de la province de Liège;
   - Gestion efficiente des équipements existants et des locaux utilisés par l'ASBL ;
   - Développement de partenariats avec les associations sportives, le Service des Sports de la Province de Liège et les autres pouvoirs publics.

2. Indicateurs quantitatifs
   - Fréquentation des locaux (nombres de réunions et de participants) ;
   - Nombre de fédérations membres de l'ASBL ;
   - Taux d'occupation des bureaux mis à disposition des Fédérations sportives provinciales ;
   - Capacité de l'Association à assurer un équilibre financier ;
   - Nombre d'activités développées dans le cadre de partenariats avec les associations sportives, le Service des Sports de la Province de Liège et les autres pouvoirs publics.

3. Eléments de référence pour la fixation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à joindre, soit :

a) le rapport d'activités de l'exercice 2008.

b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (exercice 2008).

VI. Annexes jointes

1. Inventaire du dossier (en Annexe a)
2. Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)
3. NB : toutes autres annexes doivent porter les références b, c, d, ... z.

Signature(s) de la personne statutairement habilitée

IDENTITE : M. JOSEPH CROTTEUX
QUALITE : DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE
DATE : 23 JUILLET 2009

FAIT A LIEGE, LE 23 JUILLET 2009 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

TRANSMETTRE SIMULTANEMENT UNE VERSION INFORMAISEE DE CETTE ANNEXE AU CHEF DE SECTEUR ET L'ACP.

EVALUATION TECHNIQUE DU CHEF DE SECTEUR COMETENT PORTANT SUR LA RENCONTRE DES TACHES MINIMAES DE SERVICE PUBLIC FONDEE SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

Pour ce qui concerne l' ASBL « Maison des Sports », la gestion journalière, comptable et l'entretien des locaux sont assurés par des agents provinciaux du Service des Sports.

Il y a lieu de préciser que les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion signé le 31 janvier 2008 sont exécutées conformément aux actions décidées dans la déclaration de politique générale pour la législature 2006-2012 ; il en est ainsi particulièrement pour les actions de soutien et services rendus aux fédérations sportives provinciales.

Les activités relatives audit contrat de gestion concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Il n'y a pas lieu de faire de commentaires sur les bilan et comptes 2008 arrêtés le 6 juillet 2009, d'autant qu'ils présentent un bénéfice.

De même, les contrôles tels que demandés à l'article 20 dudit contrat ont été effectués et ne demandent aucune explication complémentaire.

En conséquence, votre soussigné atteste que l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » respecte les obligations lui imposées en application du contrat de gestion signé le 31 janvier 2008.

Secteur : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

Chef de secteur : J. CROTTEUX, Directeur général a.i.

Date : 01/10/2009

Signature :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007 à l'asbl « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME », en abrégé « RFC LIEGE ATHLETISME asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 27 septembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance du Conseil provincial de ce jour
Liège, le 17-12-2009
La Greffière provinciale, La Présidente,

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27/9/2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGEOIS ATHLÉTISME

RAPPORT ANNUEL D'EVALUATION DES TACHES

Comptes de l'exercice 2008 **et budget de l'exercice** 2009

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	RFCL ATHLÉTISME ASBL
Numéro d'entreprise	423.918.110
Siège social	Bd. L. PHILIPPET 83 4000 LIEGE
Autre(s) Adresse(s) d'activité(s) éventuelle(s)	/
Date de la création de l'asbl	27/02/1983
Situation vis-à-vis de l'administration de la TVA (assujettissement)	/
Téléphone 04/226.98.31	Fax 04/226.98.31
Adresse e-mail RFCL ATHLETISME@GMAIL.COM	Site internet WWW.RFCL-ATHLE.BE

Statuts dernière version publiée aux annexes du Moniteur belge :

Oui ☒
Non ☐

1) Si non : statuts déposés au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, soit de l'arrondissement judiciaire de .....

Oui ☐
Non ☐

Si oui : joindre en annexe le récépissé du dépôt.

Si non, exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

.....
.....
.....

2) Transmission de la dernière version coordonnée des statuts à l'ACP en date du .....

Oui ☐
Non ☒

II. Responsables statutaires :

1. Président : FORTHOMME POL.
   Adresse : ALLÉE DES PLATANES 9. 4600 VISE
   Téléphone : 0476/70.73.28

2. Délégué(s) à la Gestion journalière ; ~~Délégué(s) à la représentation~~ ;
   ~~Administrateur(s) délégué(s) mandaté(s) (*)~~ : MARTIN CHRISTIAN
   Adresse : 64, RUE CHANTRAINE 4357 JENEFFE
   Téléphone : 0495/26.91.40

   Si le responsable est un Administrateur mandaté, date du Conseil d'administration portant procuration à joindre en annexe.

3. Registre des membres effectifs et des administrateurs actualisée au 1/08/2009 à joindre en annexe.

III. En cas d'inspection (article 16 du contrat de gestion)

1. Personne à rencontrer : POL FORTHOMME — Fonction dans l'association : PRÉSIDENT

   Personne(s) rencontrée(s) : — Fonction(s) dans l'association :

2. Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

   Date(s) de décision(s) du Collège :

   Date(s) d'inspection(s) :

3. Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
   (Nom, Prénom, Qualité)

   Date de la/des visite(s) :

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

A. Personnel de l'asbl

	Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
1	Sous contrat de travail (CDI ou CDD) :	
2	Sous une autre forme de contrat : a) nature : b) nombre :	
3	Contrat de remplacement :	
4	Mises à disposition : a) employeur : b) si pouvoir public : joindre convention tripartite ou convention cadre : c) nombre : d) durée des mises à disposition :	
5	Autres :	
6	Bénévoles non payés : a) nombre : b) n° de police d'assurance obligatoire et nom de la compagnie d'assurance :	20 AC 1.115.794 RC 1.115.795 ARENA RUE JOSEPH II 36-38 1000 BRUXELLES
7	Mandataire syndical :	
8	Mandataire provincial (en dehors de sa mission de représentation provinciale à l'AG ou au CA) :	

B. Cotisations

1	Montant maximal statutaire :	
2	Montant annuel réclamé en ....2008.... (voir comptes)	150,00 EUROS ECOLE ATHLÉTISME. 125,00 ATHLÈTES DE CADETS A MASTERS
3	Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui - non oui - non
4	Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	 511 -
5	Nombre total perçu par l'association pour l'exercice évalué :	54.238, 91 EUROS

C. Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

1	En propriété : a) nombre d'immeubles : b) situation de ceux-ci :	
2	En location : a) nombre : b) situation : c) propriétaire(s) :	

3	Mises à disposition : a) nature du (des) bien(s) : b) superficie : c) situation : d) propriétaire(s) :	 COMPLEXE SPORTIF DE NAIMETTE XHOUÉMONT 6 HA 68 A 40 CA. 93 BOULEVARD LÉON PHILIPPET 4000 LIÈGE PROVINCE DE LIÈGE
4	Montant annuel des charges liées à la location ou à l'usage telles que figurant aux comptes (assurances, PI, taxes, énergie)	15.368,95 EUROS
5	Valorisation figurant aux comptes de la prise en charge par le propriétaire des frais liés à l'occupation : a) chauffage : b) eau : c) gaz : d) électricité : e) téléphonie : f) liaisons informatiques : g) entretien :	 — 1.651,23 EUROS 6.601,69 EUROS 7.116,03 EUROS — — —
6	Montant du remboursement éventuel au propriétaire avec justificatifs :	15.368,95 EUROS (FACTURES EN ANNEXE)

D. Subventions et avantages en nature

1	Subventions/subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'exercice soumis à évaluation : a) montant : b) nature des tâches visées au contrat de gestion : c) justificatifs de leur exécution :	3.601,63 ORGANISATION CHAMPIONNATS BELGIQUE ORGANISATION DU M.I.D.L.
2	Conditions d'octroi particulières imposées par l'arrêté (les arrêtés) du Collège provincial : a) copie(s) de l'arrêté (en annexe) : b) nature des conditions par arrêté : c) justificatif(s) de leur respect :	COPIE FACTURE
3	Rapport d'activité obligatoire de l'année soumise à l'évaluation.	à joindre en annexe
4	Documents comptables probants et factures justificatives de l'exécution de ces conditions d'octroi.	copie des originaux VOIR EN ANNEXE
5	Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.	Documents comptables de l'année et des perspectives à joindre à cette annexe. VOIR EN ANNEXE
6	Rapport des commissaires ou vérificateurs aux comptes : a) personne(s) compétente(s) : b) date du rapport :	VOIR EN ANNEXE RENÉ VRANCKEN ALBERT ELOY 20/02/2009

7	Procès verbal de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes et donnant décharge au Conseil d'administration : a) date de la réunion : b) nombre de membres présents : c) copie en annexe :	20/02/2009. 33 VOIR EN ANNEXE (5)		
8	Rapport relatif à la situation administrative/ rapport moral/ rapport de l'Assemblée générale :	Facultatif (joindre si existant)		
9	Numéro de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	755-1020380-90 R.F.C. LIÈGE-ATHLÉTISME.		
10	Subsides reçus au cours de l'exercice soumis à évaluation	Communauté française (DG)	3.800,53	EUR
		Région	500,00	EUR
		Commune	—	EUR
		Autres (=)	—	EUR
	Total de tous les subsides en espèces		4.300,53	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

E. avantages en nature octroyés par la province de Liège

Renseignements à fournir afin de permettre l'estimation par les services compétents de la Province de Liège.

1	Mise à disposition de personnel : a) équivalent temps plein : b) nombre de travailleurs :	—
2	Occupation de locaux à titre gratuit : a) convention de mise à disposition ou bail : b) date de début et de fin du contrat :	VOIR EN ANNEXE 27/08/2007

	c) superficies octroyées : d) situation :	6 HA 18 A 40 CA Bd. LEON PHILIPPET 23 4000 LIEGE
3	<u>Téléphonie et informatique</u> : a) Numéro(s) de téléphone attribué(s) : b) Matériel informatique mis à disposition : - pc : - imprimante : - fax : c) Liaison internet :	/
4	<u>Charges locatives</u> (éumération des coûts énergétiques pris en charge par la Province de Liège + existence ou non de compteurs individuels) Si oui : n° de compteurs	PRISE EN CHARGE PAR LA PROVINCE DE LA MOITIÉ DES FRAIS ÉNERGÉTIQUES
5	<u>Matériel et mobilier</u> : descriptif :	MOBILIER DE LA CAFÉTERIA + BUREAUX + MATÉRIEL SPORTIF.
6	<u>Charroi automobile</u> : a) n° immatriculation b) assurance (coordonnées) c) énergie d) taxes	/

7	Entretien des locaux :	
	a) intérieur :	PROVINCE DE LIEGE
	b) vitres :	PROVINCE DE LIEGE
	c) extérieurs, espaces verts :	PROVINCE DE LIEGE.

V. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs (à définir)

17 ORGANISATIONS SUR PISTE
2 ORGANISATIONS INDOOR
1 CROSS (VOIR CALENDRIER JOINT.

2. Indicateurs quantitatifs (à énumérer)

SENIORS - MASTERS H+D 98 JUNIORS H+D 39
SCOLAIRES H+D 42 CADETS H+D 65 MINIMES 85
BENJAMINS + KIDS 132 PUPILLES 95

3. Eléments de référence pour la fixation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à joindre, soit :

a) le rapport d'activités de l'exercice 2008

b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (exercice 2008 / budget 2009).

VI. Annexes jointes

1. Inventaire du dossier (en Annexe a)
2. Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)
3. NB : toutes autres annexes doivent porter les références b, c, d, ... z.

Signature(s) de la personne statutairement habilitée

IDENTITE : CHRISTIAN MARTIN
QUALITE : SECRETAIRE
DATE : 15/09/2009

FAIT A LIEGE ***EN DOUBLE EXEMPLAIRE.***

ROYAL F.C. LIEGE - ATHLETISME 18 92 MATRICULE 04

TRANSMETTRE SIMULTANEMENT UNE VERSION INFORMAISEE DE CETTE ANNEXE AU CHEF DE SECTEUR ET L'ACP.

EVALUATION TECHNIQUE DU CHEF DE SECTEUR COMPETENT PORTANT SUR LA RENCONTRE DES TACHES MINIMALES DE SERVICE PUBLIC FONDEE SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

Le Complexe sportif provincial de Naimette-Xhovémont accueille, non seulement les activités du RFC Liège Athlétisme mais aussi celles de Liège Rugby.

Le site est entretenu quotidiennement par du personnel provincial et est mis, gratuitement, à la disposition de l'Institution provinciale lorsque ses divers secteurs souhaitent y organiser des activités telles que le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège, les activités parascolaires de l'Association Sportive de l'Enseignement Provincial (ASEP) et les cours d'éducation physique de l'Enseignement provincial. Comme il y a lieu également de préciser que du matériel sportif acquis par la Province de Liège est utilisé pour les activités du club mais aussi pour les activités strictement provinciales.

Cela étant, il faut aussi signaler que les manifestations organisées par le RFC Liège Athlétisme bénéficiant d'une subvention ponctuelle provinciale, mettent en évidence l'aide accordée par la Province de Liège. Toutefois, la Province de Liège accorde peu de subventions ponctuelles lorsque le club organise ses propres activités.

Il y a donc lieu de préciser que les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion conclu en date du 27 août 2007 ont été parfaitement appliquées en 2008 puisque, comme en 2007, plusieurs organisations sur piste et indoor ainsi qu'un cross ont été organisées par cette ASBL.
Les moyens nécessaires ont donc été déployés afin de promouvoir l'athlétisme.

Enfin, à la lecture du rapport des commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée générale du 20 février 2009, il n'y a pas lieu de faire de commentaires sur les comptes et bilan 2008 du RFC Liège Athlétisme.

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

CHEF DE SECTEUR : J. CROTTEUX, Directeur général a.i..

DATE : 13/10/2009

SIGNATURE

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2007 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 27 septembre 2007 à l'asbl « *CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE* »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « *CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE* », en abrégé « C.R.E.F. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « *CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE* » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 27 septembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, **ADOPTÉ** La Présidente,

en séance publique de ce jour

Liège, le 17 -12- 2009

Marianne LONHAY *La Greffière provinciale,* *La Présidente,* Myriam ABAD-PERICK

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 27 septembre 2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif « Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en Football de la Région wallonne (en abrégé : ASBL « CREF »)

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en Football de la Région wallonne (en abrégé : ASBL « CREF »)	
Numéro d'entreprise	0479.674.007	
Siège social	Rue de la Belle Fleur 3 4670 BLEGNY	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Lambert Marlet 19 4670 BLEGNY	
Date de la création	Juin 2004	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	OUI	
Téléphone 04/237.91.49		Fax 04/237.91.55
Adresse e-mail sylvie.halleux@provincedeliege.be		Site internet

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. *En cas d'inspection*

- Personne à rencontrer : Sylvie HALLEUX — Fonction dans l'association : Déléguée à la gestion journalière

- Personne(s) rencontrée(s) : / — Fonction(s) dans l'association : /

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) : (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. *Responsables :*

- Président : Monsieur Jean MATHY
  Adresse : rue de la Boverie 373 – 4100 SERAING
  Téléphone : 0475/46.36.84
- Déléguée à la Gestion journalière : Madame Sylvie HALLEUX
  Adresse : rue des Prémontrés 12 – 4000 LIEGE
  Téléphone : 04/237.91.49

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
(voir annexes b et c)

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mise à disposition	4,5 emplois (ce qui équivaut à un avantage de 168.391,48 €)
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui – non oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	*- le CREF bénéficie à titre gratuit du 27/5/4 au 2/7/12 de l'occupation d'un ensemble de terrains, infrastructures sportives et cafétéria* *- tarif horaire d'occupation : 50 €/terrain* *- tarif horaire d'occupation de la cafétéria : 15 €*
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	*Voir comptes en annexes d et e*
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
voir rapport d'activités 2008 (annexe f)				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	20.000 € pour l'année 2008	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Fourniture des documents prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée ainsi que les comptes et bilan	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement de l' ASBL (énergies, contrats d'entretien,...) Voir comptes 2008 en annexe e	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir annexes g	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir annexes d et e	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Copie du rapport des Vérificateurs pour les comptes 2008 (voir annexe h) Et Copie du procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est réunie le 19 mai 2009 (voir annexe i)	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir rapport d'activités en annexe f	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	/	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	068-2405752-82 Voir bulletin de versement annulé en annexe j	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/EUR
	Région	/EUR
	Commune	/EUR
	Autres (=)	/EUR

(*) : **JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION**

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

  Voir budget 2009 en annexe k

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

  Formation en football pour les jeunes joueurs, les entraîneurs et les arbitres.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
  Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

  - Nature de la demande:

  - Date d'introduction :

  - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Activités initiées par l'Union belge de Football, à savoir : entraînements, sélections provinciales de jeunes, rencontres internationales pour jeunes, cours techniques et pratiques de l'école d'entraîneurs, entraînements des arbitres, stages.
- Formations en football mises en place et dispensées par la Province de Liège
- Entraînements et matches amicaux d'équipes de jeunes de divers clubs de football
- Formation dispensée par l'école « Foot 2000 » de Benoît Thans à l'attention des jeunes joueurs

2. Indicateurs quantitatifs

- Fréquentation des installations (nombre d'heures d'occupation des 2 terrains de football, nombre de joueurs et taux d'occupation de la salle polyvalente mise à la disposition des clubs pour y dispenser un cours, une théorie ou une formation)
- Capacité de l'ASBL à assurer un équilibre financier
- Nombre d'activités développées dans le cadre de partenariats avec l'Union belge de Football, le Service des Sports de la Province de Liège et autres clubs de football ou associations.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités (voir annexe f)

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements (voir annexes d et e)

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) : 10

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : .....

Sylvie HALLEUX
Déléguée à la gestion journalière

DATE : 14 JUILLET 2009
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

EVALUATION TECHNIQUE DU CHEF DE SECTEUR COMPETENT PORTANT SUR LA RENCONTRE DES TACHES MINIMALES DE SERVICE PUBLIC FONDEE SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

Pour ce qui concerne le Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau en Football de la région wallonne (en abrégé : CREF), la gestion journalière et comptable de l'ASBL est assurée par un agent du Service des Sports. L'entretien, la maintenance et la surveillance du site sont assurés exclusivement par des agents provinciaux.

Il y a lieu de préciser que les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion signé le 27 novembre 2007 sont exécutées conformément aux actions décidées dans la déclaration de politique générale 2006-2012 ; il en est ainsi particulièrement pour les actions de formations exécutées par le Service des Sports de la Province de Liège.

Ainsi, complémentairement aux activités dispensées de manière récurrente depuis la création du site et énumérées dans le rapport d'activités et, plus particulièrement comparativement à l'année 2007, l'ASBL « CREF » a accueilli, dans ses installations, en 2008 et à raison de deux séances par semaine, la formation en football mise en place et dispensée par le Service des Sports de la Province de Liège.

Les activités relatives audit contrat de gestion concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Il n'y a pas lieu de faire de commentaire sur les comptes et bilan 2008 établis le 28 avril 2009 d'autant qu'ils présentent un bénéfice substantiel.

En conséquence, votre soussigné atteste que l'ASBL « CREF » respecte les obligations lui imposées en application du contrat de gestion signé le 27 septembre 2007.

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

CHEF DE SECTEUR : J. CROTTEUX, Directeur général a.i..

DATE : 01/10/2009

SIGNATURE :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 3 décembre 2007 à l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « C.J.P.L. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif «Challenge Jogging Province de Liège» a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 3 décembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

A-1

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 3.12.2007.
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Challenge Jogging Province de Liège CJPL

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	Challenge Jogging Province de Liège CJPL		
Numéro d'entreprise	443[redacted]607724		
Siège social	Rue des Prémontrés 12 4000 Liège		
Adresse(s) d'activité(s)	Rue des prémontrés, 12 ; 4000 Liège		
Date de la création	3/12/1990		
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti		
Téléphone 04 2379217		Fax 04 2379101	
Adresse e-mail CJPL.eu		Site internet CJPL.be	

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui
non

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. ***En cas d'inspection***

- Personne à rencontrer : Pierre Wouters Fonction dans l'association : Président

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. ***Responsables :***

- Président : Pierre Wouters
  Adresse : Rue Visé-Voie, 183, 4040 Herstal
  Téléphone : 042275436
  Secrétaire : Henri Heyns
  Adresse : Clos du Maieur, 27, 4680 Hermée
  Téléphone : 042781580
- Trésorier : Claude Blanvalet
  Adresse : Rue Bossy, 61, 4031 Angleur
  Téléphone : 043415068
- Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)
  Adresse :
  Téléphone :

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**0**
ACS	**0**
Contrat de remplacement	**0**
Chômeur mis au travail	**0**
Mis a disposition	**0**
Autres	**0**
Bénévoles non payés	**0**
Mandataire syndical	**0**
Mandataire provincial	**0**

2) Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 **oui** – non oui – **non**
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	*Aucun*
Louées (nombre)	*Aucun*
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	*Aucun*
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	*Aucun*
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	*Aucun*

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	5000 euros	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	– la production d'un document attestant la réalité de la subvention allouée – la production des comptes et bilan.	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir factures Brados (dossards) en annexe.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir en annexe.	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser) Voir en annexe.	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe en annexe + accusé de réception Tribunal de commerce à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe rapport AG "calendrier 2010" à transmettre (délai à préciser) bilan année 2009 du 26/10/10	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	068 - 2123453 - 53	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR

	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir budget 2009 joint

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Voir calendrier 2009 en annexe.

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

~~Situation économique de la Province de Liège~~

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

calendrier 2009 en annexe.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Voir annexes jointes

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration. Voir annexe.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 10/10/2008
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

EVALUATION TECHNIQUE DU CHEF DE SECTEUR COMPETENT PORTANT SUR LA RENCONTRE DES TACHES MINIMALES DE SERVICE PUBLIC FONDEE SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

Les activités de l'ASBL Challenge Jogging de la Province de Liège sont exclusivement concentrées sur l'organisation, en province de Liège, d'un challenge reprenant 17 joggings dans différentes villes et communes.

Il y a lieu de signaler que les responsables de l'ASBL organisent cet événement et cela, en parfaite harmonie avec le Service des Sports de la Province de Liège, d'autant qu'il s'agit d'une volonté de l'Autorité provinciale de développer le sport pour tous.

La Province de Liège est représentée par des agents du Service des Sports au sein des diverses instances de gestion de l'ASBL.

Le subside provincial de 5.000 € figure dans le bilan financier 2008 de l'ASBL ; celui-ci a contribué à l'achat de dossards et aux frais publicitaires (brochures, folders....).

Il y a donc lieu de préciser que les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion conclu en date du 3 décembre 2007 ont été parfaitement appliquées en 2008 puisque, comme en 2007, un challenge reprenant 17 joggings a été organisé par cette ASBL.
Tous les moyens nécessaires ont donc été mis en œuvre afin de promouvoir la course à pieds en Province de Liège, particulièrement auprès des jeunes.

En conséquence, votre soussigné atteste que l'ASBL « Challenge Jogging de la Province de Liège » respecte les obligations lui imposées en application du contrat de gestion signé le 3 décembre 2007.

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

CHEF DE SECTEUR : J. CROTTEUX, Directeur général a.i..

DATE : 23/11/2009

SIGNATURE :

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE REGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ETRANGÈRES OU D'ORIGINE ETRANGÈRE DE LIÈGE», EN ABRÉGÉ « CRIPEL » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/084)

Mme Ann CHEVALIER, Député provincial, intervient de son banc pour s'excuser de son absence à la réunion de la 5ème commission qui a examiné le dossier dont question.

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 5ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 20 septembre 2007 à l'asbl « Centre Régional Pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou D'Origine Etrangère De Liège » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Régional Pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou D'Origine Etrangère De Liège », en abrégé « CRIPEL asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « CRIPEL » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 20 septembre 2007 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 20 09 2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif CRIPEL

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire		Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège	
Numéro d'entreprise		465 562 188	
Siège social		Place Xavier Neujean 19 b à 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)		Idem	
Date de la création		30/06/1998	
Assujettissement ou non à la TVA		Non assujetti	
Téléphone	04/ 220 01 20	Fax	04/ 220 01 19
Adresse e-mail :	secretariat@cripel.be	Site internet	www.cripel.be

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

☑ OUI
☐ NON

Si non :

exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II En cas d'inspection

Personne à rencontrer :
HEUSKIN Jean-Michel

Fonction dans l'association :
Directeur

Personne(s) rencontrée(s) :
HEUSKIN Jean-Michel
DOMINGUEZ Manuel

Fonction(s) dans l'association :
Directeur
Comptable

Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial : 3
Comité de vérification

Date de décision du Collège :
6 septembre

Dates d'inspection :

Eventuellement : conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
/

Date de la/des visite(s) : /

III Responsables

☞ Président : HUPKENS Jean-Pierre

Directeur : HEUSKIN Jean-Michel

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE. (VOIR ANNEXE)

IV Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl ➔ annexe pour le détail

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi (fonds propres)	1,00
APE/PTP	15,60
Contrat de remplacement	/
Chômeur mis au travail	/
Mis à disposition (communauté française)	1
Rosetta, maribel	1,5
Articles 60	6
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	/
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 ~~Oui-non~~ ~~Oui-non~~
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	 / /

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	/
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir compte de résultat ci-joint
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Idem

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)
Voir rapport d'activités ci-joint

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Subvention sous condition suspensive du respect des prescriptions de l'art 20 du CG.	120 000 €	
Subvention	/	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Voir art. 20 du CG	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Annexe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport d'activités	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	091-0121678-69 132-5013237-27	
Subsides reçus (année précédente) 2008 (détail en annexe cpte résultats)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	789 916,89 EUR
A indiquer	Commune	EUR
	Autres : FSE, Euregio, Rosetta…	377 745,00 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION.

V Projets et remarques

- prévisions budgétaires pour l'année en cours : 2009

  (voir ci-joint)

- prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

  voir rapport d'activités

- demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège. Transmise(s) le ...../...../..... – à transmettre (évaluation du délai)

  - Nature de la demande :
  - Date d'introduction :
  - Service provincial contacté :

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial.

Réservé à M. GOREUX ACP

Signature des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : ……/……/…….

Indicateurs d'exécution des tâches

Indicateurs qualitatifs

De par l'expérience acquise, le cripel est un référent de plus en plus reconnu en matière de coordination, et d'expertise tant par les acteurs locaux associatifs que par les différents pouvoirs publics impliqués en matière de politique sociale et d'immigration.
Le développement du cripel s'inscrit dans cette démarche de par la diversité et la richesse des actions menées et développées par notre service.

Pour plus de détails nous vous renvoyons particulièrement au texte figurant dans le rapport d'activités 2008.

Indicateurs quantitatifs

Notre rapport d'activités foisonnent de chiffres rendant compte des actions menées par le cripel.

Vous y trouverez le détail, par départements et actions menées tout au long de l'année 2008.

VI Indicateurs d'exécution des tâches

1.Indicateurs qualitatifs
2.Indicateurs quantitatifs

Pour ces deux derniers points, voir le rapport d'activités joints en annexe.

3.Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

a) rapport d'activités
b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements /

VII Annexes jointes

- Nombre d'annexes jointes : 22 pages + le rapport d'activités de l'année 2008

Signature :

J.F. RAMQUET
TRESORIER

J.P HUPKENS
PRESIDENT

DATE : 23 OCTOBRE 2009
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'association « ***CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE ", EN ABREGE « CRIPEL » ASBL*** » a exercé au cours de l'année 2008, des activités sociales variées dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignées au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 20 septembre 2007.

Créé en juin 1998, le CRIPEL est l'un des 7 centres régionaux pour l'intégration des personnes issues de l'immigration (CRI) agréés par la Région Wallonne dans le cadre du décret de juillet 1996.

Comme le prévoit le décret, tous les organes de gestion (Assemblée générale, Conseil d'administration et Bureau exécutif) sont composés paritairement des représentants des pouvoirs publics (Communes, CPAS, et Province) et de représentants des associations.

Le décret fixe le territoire couvert par le CRIPEL à savoir les 24 communes de l'arrondissement de Liège néanmoins, il intervient également à la demande dans l'arrondissement de Huy-Waremme.

Le rôle du CRIPEL est de venir en appui des structures existantes tant publiques qu'associatives mais également d'initier des projets répondant à un besoin identifié par les acteurs de terrains et pour lequel aucune réponse n'existe sur le terrain liégeois. Notre travail consiste donc à organiser la concertation et les partenariats mais également à coordonner les différentes initiatives locales ou sous-régionales afin de renforcer leur complémentarité et leur spécificité.

La lecture du rapport d'activités, les aides suivantes peuvent être épinglées, à savoir :

- Le service social : celui-ci a pour rôle d'établir un plan d'action individualisé afin de favoriser le bien-être, l'insertion sociale et l'autonomie du bénéficiaire en l'intégrant dans le processus de changement fait avec lui. En 2008, l'asbl a accueilli 311 personnes.
- L'accompagnement en insertion professionnelle : celui-ci a répondu à 483 demandes en 2008 contre 457 en 2007
- De nombreux projets locaux en partenariat avec les services publics et/ou les associations : « regards croisés – homosexualité et personnes étrangères », « journée de sensibilisation et de formation sur les maladies sexuellement transmissibles », « participation au collectif contre les mutilations génitales féminines »...

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général,

René GOREUX

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

DATE :

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CARREFOUR », CENTRE DE LOISIRS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL LIÉGEOIS ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/085)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 30 novembre 2007 à l'asbl « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Carrefour », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Carrefour » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 30 novembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale, La Présidente,

A1

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 30/11/2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif CARREFOUR, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

Année civile 2008

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	CARREFOUR, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois - asbl	
Numéro d'entreprise	410 083 435	
Siège social	Rue Bouhouille, 9 - 4671 HOUSSE	
Adresse(s) d'activité(s)	Divers Instituts et Internats provinciaux	
Date de la création	18/02/1961	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti	
Téléphone : 04/387.52.52 (Présidente)		Fax : 04/330.74.31 (Secrétaire)
Adresse e-mail – guy.vercheval@skynet.be		Site internet /

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui
~~non~~

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Fonction dans l'association :
  Mme Georgette LOUIS épse VERCHEVAL **Présidente**

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
  Monsieur Maurice LECERF, Directeur général de l'Enseignement

- Date de décision du Collège : **11 octobre 2007**

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Présidente : **Georgette LOUIS épse VERCHEVAL**
  Adresse : **Rue Bouhouille, 9, 4671 HOUSSE**
  Téléphone : **04/387.52.52**
- Secrétaire : **Richard CROISIER**
  Adresse : **Rue de la Province, 27, 4100 SERAING**
  Téléphone : **04/337.30.01**
- Trésorière : **Maria PETTINICCHI épse LENTZ**
  Adresse : **Rue Emile Lerousseau, 60, 4042 LIERS**
  Téléphone : **04/388.21.07**
- ~~Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser)~~ (*)

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE :
VOIR PAGE SUIVANTE

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	**± 70 (agents provinciaux)**
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	**Non**
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
LES SAMEDIS DE CARREFOUR (annexes 1 à 3)				
Bruxelles (annexes 4 - 5 - 5bis)	03/02/2008	124	Exposition Léonard de Vinci + visite du centre de la ville	396.00 €
Poitiers (France) (annexe 6)	26/04/2008	69	Visite du parc Futuroscope	2234.85 €
Coo (annexes 7 & 8)	26/04/2008	107	La cascade + le parc PlopsaCoo	561.00 €
Mer du Nord (annexes 9 & 10)	04/10/2008	118	Visite du Jardin aux Papillons et du Zwin - Après-midi libre à Blankenberghe	158.60 €
Berinzenne	08/11/2008	60	Barbecue	175.00 €
Bruges (annexes 11 & 12)	29/11/2008	178	Visite de l'exposition de sculptures de glace et neige + marché de Noël	667.00 €
LES VOYAGES				
Ski « 2000 » en Italie AP Flémalle	du 01/02 au 09/02/08	53		1178.30 €
Ligurie-Toscane (Italie) AP Flémalle (annexes 13 + 14 [fascicule])	du 22/03 au 29/03/08	55		1746.80 €
Portugal AP Flémalle	du 22/03 au 29/03/08	30		666.96 €
Turquie IPES Verviers	du 29/03 au 05/04/08	19		422.41 €
Normandie AP Flémalle (annexes 15 + 16)	du 09/05 au 12/05/08	50		635.20 €
Londres AP Flémalle (annexes 17 à 19)	15-16/11/08	45		463.05 €

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	**19.831 Euros**
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	**Bilan et comptes de résultats soumis aux Commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale (pages 12 à 16)**
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	**Frais de fonctionnement, organisation des activités de loisirs (pages 12 à 16)**

A.S.B.L. CARREFOUR

Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	**Bilan et comptes de résultats 2008 (pages 12 à 16)**	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	~~**déjà transmise à l'Administration centrale provinciale**~~ **copie jointe** ~~**à transmettre (délai à préciser)**~~	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	~~déjà transmise à l'Administration centrale provinciale~~ ~~copie jointe~~ à transmettre (délai à préciser : suite à l'AG statutaire)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	~~déjà transmise à l'Administration centrale provinciale~~ copie jointe (pages 1 & 2) ~~à transmettre (délai à préciser)~~	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	068-0547610-72 Maria PETTINICCHI, Trésorière	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/ EUR
	Région	/ EUR
	Commune	/ EUR
	Autres (=)	/ EUR

(*) : <u>JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION :</u> **il n'existe pas de bulletin de versement, les opérations sont effectuées au moyen d'une carte bancaire à l'agence DEXIA.**

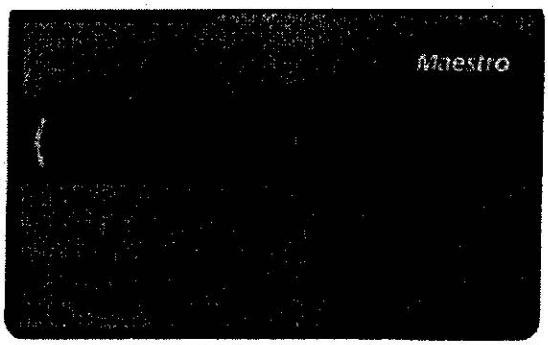

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année scolaire en cours :

Prévisions 2009

- Subside octroyé : 19 831.00 €
- Reliquat : 723.36 €
- Total : 20 554.36 €
- Subventions aux sections : 11 100.00 €
- Subventions aux voyages : 5 000.00 €
- Frais de fonctionnement : ± 450.00 €
- Excursions (samedis…) : ± 4 000.00 €

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Programme prévu 2008-2009 (voir annexe n° 2)

- 04/10/08 : Mer du Nord – Zwin
- 08/11/08 : Bérinzenne barbecue
- 29/11/08 : Marché de Noël à Bruges + statues de glace
- 07/02/09 : Waterloo + Bruxelles
- 09/05/09 : Parc Astérix (France)
- 20/06/09 : Euro Space Center

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande : versement du subside de 19 831.00 €

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté : ACP

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes : 45 (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE :

EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Avis :

En application des articles 20, 21 et 22 du Contrat de gestion du 30 novembre 2007 établi entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », j'ai analysé le Rapport d'évaluation des tâches remis par Madame Maria PETTINICCHI, Trésorière de l'ASBL.

Au regard des éléments fournis, il apparaît que l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial Liégeois » a exercé au cours de l'année 2008, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au Contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer les buts qu'elle s'est assignés dans ses statuts et le Contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 30 novembre 2007.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 13.11.2009

MAURICE LECERF,
DIRECTEUR GENERAL

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ DE LA PROVINCE DE LIEGE», EN ABRÉGÉ « A.M.L.P.L » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/086)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 16 août 2006 à l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL «Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L. P.L. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif «Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » a été effectuée pour l'année 2008 conformément à l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 16 août 2006 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

ADOPTÉ

en séance publique de ce jour

Marianne LONHAY *Liège, le* 17 -12- 2009 Myriam ABAD-PERICK

La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

Annexe A 80

 A1

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du .....
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
ASSOCIATION DES MAISONS DE LAICITE DE LA PROVINCE DE LIEGE.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	ASBL ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAICITE DE LA PROVINCE DE LIEGE
Numéro d'entreprise	872-775-613
Siège social	RUE FABRY 19 4000 LIEG
Adresse(s) d'activité(s)	
Date de la création	24 JUIN 2004
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON
Téléphone0497 075 123	Fax NON
Adresse e-mail lombardoleon@voo.be	Site internet NON

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. *En cas d'inspection*

- Personne à rencontrer : Lombardo Agostino Fonction dans l'association :Président

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. *Responsables :*

- Président : Lombardo Agostino
  Adresse : 51 rue Joseph Bonhomme 4681 Hermalle sous-Argenteau
  Téléphone :0497075123
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)
  Adresse :
  Téléphone :

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**Non**
ACS	**Non**
Contrat de remplacement	**Non**
Chômeur mis au travail	**Non**
Mis a disposition	**Non**
Autres	**Non**
Bénévoles non payés	**Non**
Mandataire syndical	**Non**
Mandataire provincial	**Non**

2) Cotisations

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 non non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	*Non*
Louées (nombre)	*Non*
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	*Non*
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	*Non*
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	*Non*

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
AUCUNES				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	66931.20 eur.	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)		
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0EUR
	Région	0EUR
	Commune	0EUR
	Autres (=)	0EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :voir documents en annexe

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
  Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

  - Nature de la demande:

  - Date d'introduction :

  - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) :

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

LE PRESIDENT AGOSTINO LOMBARDO
DATE :22 JUIN 2009
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Sur base des documents transmis à l'Administration Centrale Provinciale, il apparaît que l'association «Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » a exercé au cours de l'année 2008 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 16 août 2006 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

Les activités de l'asbl « AML PL » se limitent à reverser aux différentes maisons de la Laïcité, un subside provincial.

Au cours de l'exercice 2008, l'asbl « AML PL » a versé un montant de 3.718,40 euros à 18 Maisons de la Laïcité. A noter que la Maison de la Laïcité de Saint Georges n'a pas bénéficié dudit subside dès lors qu'elle n'a pas fourni ses comptes.

A l'heure actuelle, les Maisons de la Laïcité subsidiables sont au nombre de 22.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est positif pour l'exercice 2008.

Le Directeur général

René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 23 / 11 / 2009 .

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL», EN ABRÉGÉ « C.R.T » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/087)

Mme Nicole DEFLANDRE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 7 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR et M. POUSSART.

S'ABSTIENNENT : le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 4 avril 2007 à l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre de Réadaptation au Travail » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 4 avril 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière provinciale, *La Présidente,*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 1/1/1993 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Le Centre de Formation professionnelle (asbl CRT) du Centre de Réadaptation au Travail de Tinlot

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	*Asbl « CRT » (Centre de Réadaptation au Travail)*	
Numéro d'entreprise	*0.449.929.055*	
Siège social	*Rue de Dinant, 106 4557 Tinlot*	
Adresse(s) d'activité(s)	*Id.*	
Date de la création	*1993*	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	*non*	
Téléphone *085/24.38.50*		Fax *085/ 24.38.83*
Adresse e-mail *collignon.domi@lecrt.be*		Site internet *www.lecrt.be*

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui
non

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : *Dominique COLLIGNON* — Fonction dans l'association : *Directrice du CRT*

- Personne(s) rencontrée(s) : — Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : *Georges PIRE, Député provincial*

  Adresse : *Rue de la Résistance, 12 4500 Huy*

  Téléphone : *0475/ 61.08.88*
- Secrétaire : *M. René GOREUX, Directeur général de l'ACP*
- Trésorier : *Valérie JADOT, Conseillère provinciale*
- Vérificateurs aux Comptes : *Mme Ann CHEVALIER et M. Christophe LACROIX, Députés provinciaux*

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**17**
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	*non*
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui – non oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	*Un site*
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	*Deux bâtiments sur le site*
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	*Assurances assumées par la Province*
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	*2008 : 43.047€*

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	*Néant*	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale à transmettre (délai à préciser) : *le 30 juin 2009*	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale à transmettre (délai à préciser) : *le 30 juin 2009*	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	*0910 107 06607*	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	*Néant*EUR
	Région	*1.113.498,95* EUR
	Commune	*Néant*EUR
	Autres (=)	*Néant*EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Subsides Région Wallonne – Awiph :

1) Enveloppe de fonctionnement : 1.089.700,37 €

2) Subsides en Infrastructure : 23.798,58 €.

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Cf. Rapport d'activités et missions du Centre de formation professionnelle : amélioration de notre offre de services dans le cadre de la démarche Qualité.

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: *Ré-affectation de l'ex-atelier de menuiserie*

- Date d'introduction : *octobre 2007*

- Service provincial contacté: *Service provincial des Bâtiments (SPB)*
  Architecte : Madame PAIROUX
  Agent technique en Chef : Monsieur Christian GENON

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

Le CRT - dans le cadre de sa mission de formation et d'insertion professionnelle (asbl CRT) est tenu de fournir à l'Awiph, son pouvoir subsidiant, un rapport annuel d'activités visant les aspects tant quantitatifs que qualitatifs de ses activités.
Celui-ci est soumis chaque année à l'Inspection de l'Agence pour maintien de l'agrément.

Une synthèse des principaux éléments de ce rapport figure dans le Rapport d'activités joint en annexe.

1. Indicateurs qualitatifs

2. Indicateurs quantitatifs

   Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités : *joint en annexe.*

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements : *joint en annexe.*

VII. Annexes jointes

Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) :

- *Rapport d'activités 2008*
- *Composition du Conseil d'administration de l'asbl CRT*
- *Procès-verbal de l'Assemblée générale*
- *Liste des membres de l'Assemblée générale*
- *Bilan de l'asbl CRT 2008*
- *Projet de budget 2009*

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

Date : *19 juin 2009*

Signature : *Dominique Collignon, Directrice du CRT*

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des différents documents fournis, il apparaît que le Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T.) a exercé au cours de l'année 2008, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège en date du 01 janvier 1993.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus qu'elles rencontrent les obligations imposées par l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) et ce, notamment en vue de l'obtention de la reconduction de l'agrément pour le prochain triennat.

Les spécificités du C.R.T., seul Centre d'Orientation Spécialisée en Région wallonne dédié aux personnes en situation de handicap physique, s'inscrivent dans un processus de diagnostic et de conseil des situations de handicap visant la réinsertion professionnelle de manière à favoriser l'accès ou le retour durable à l'emploi en milieu ordinaire de travail grâce à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles (filières de formation dans le secteur tertiaire : employé(e) de bureau, secrétariat, comptabilité, dessinateur bâtiment, dessinateur mécanique, ...).

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est satisfaisante dès lors que l'on peut épingler que le C.R.T. a formé 78 personnes dont 43 ont trouvé un travail à la suite de leur formation audit centre en 2008, à l'instar de l'année 2007.

2008 a été, à bien des égards, une année de réflexion, de préparation et de rédaction du nouveau projet pédagogique en vue de l'obtention de l'agrément de l'AWIP pour les trois prochaines années, traduisant ainsi la volonté du C.R.T. de répondre de façon toujours plus performante aux besoins évolutifs des usagers.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends un avis positif quant à la réalisation des tâches de service public imposées à cette ASBL et ce, dans le respect des buts sociaux repris à l'article 7 du contrat de gestion et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Pour le Directeur général absent,
Alain COLLARD, Premier Directeur

DATE : 3.11.2009

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « DOMAINE TOURISTIQUE DE BLEGNY-MINE», EN ABRÉGÉ « D.T.B.M. » ASBL – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/088)

M. Abel DESMIT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 10ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 20 novembre 2007 à l'asbl « Domaine Touristique de Blegny Mine »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny Mine » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Domaine Touristique de Blegny Mine » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 20 novembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 17 -12- 2009
La Greffière Provinciale. *La Présidente.*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du ..
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
.....BLEGNY-MINE.....
.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	Blegny-Mine asbl
Numéro d'entreprise	425 039 152
Siège social	Rue L. Marlet 23 4670 BLEGNY
Adresse(s) d'activité(s)	Idem + n° 17 + Rue Belle Fleur 3 + Port des Yachts 2
Date de la création	25/06/1983
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Partiel
Téléphone 04/387 43 33	Fax 04/387 58 50
Adresse e-mail domaine@blegnymine.be	Site internet www.blegnymine.be

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

~~oui~~
non

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

Modification votée lors de l'AG du 17 mars 2009 – voir annexes b et c

II. *En cas d'inspection*

- Personne à rencontrer : Jacques CRUL — Fonction dans l'association : Directeur
- Personne(s) rencontrée(s) : — Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. *Responsables :*

- Président : Abel DESMIT
  Adresse : Rue du Fort 155 4632 CERERHE-HEUSEUX
  Téléphone : 04/377.21.20 GSM 0476/75 99 01
- ~~Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires.~~ ; autres (à préciser) (*) Directeur Jacques Crul
  Adresse : Rue de Fonsny 71 4670 BLEGNY
  Téléphone : 04/237 98 00 GSM 0478/21 15 43

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Annexe 2

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. *Fonctionnement*

1) *Personnel de l'asbl au 4/11/2008*

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi **asbl**	4,2
~~ACS~~ **A.P.E.**	21 (dont 4 en maladie longue durée)
Contrat de remplacement	4 (APE)
~~Chômeur mis au travail~~ **Maribel**	2,5
Mis à disposition **(Province)**	15,2
Autres **Guides vacataires**	± 2,8
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) *Cotisations*

Néant

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement détailler en annexe)* ***Annexe e***

En propriété	un bâtiment (CLADIC) + un bateau + un terrain à usage de verger didactique
Louées (nombre)	2 (cafeteria du CREF + Centre d'hébergement)
Mises à disposition (nature du bien-superficie – Etablissement)	Site de Blegny-Mine + galeries souterraines + restaurant (voir annexe e)
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurances : 24.614,67 Taxes 14.312,12 Total 38.926,79 € (voir bilan)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	28.507,75 € (voir bilan)

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Pas de publication en 2008

Manifestations : voir rapport d'activités 2008 (annexe u)

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions / subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	- fonctionnement : 190.000 € - équipement : 150.000 € (?) + 2.249,60 € (Musée exercices antérieurs) - manifestations : 5.000 € reçus en lieu et place du Consulat d'Italie pour la journée italienne
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	- fonctionnement : néant - équipement : affectations précisées dans la demande - manifestations et musée : réalité de l'emploi à prouver
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	- fonctionnement : voir bilan (annexe f) et compte analytique (annexe g) - équipement : voir rapport d'activités (annexe u) - manifestations .. journée italienne : octroi de 1.000 tickets gratuits (voir annexe j) - musée : documents envoyés le 19/06/09 au Service Culture (voir annexe k)
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	- fonctionnement : voir bilan (annexe f) et compte analytique (annexe g) - équipement : voir annexe l - manifestations .. journée italienne : pas de documents
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Copie jointe (annexes f et g)
Approbation des comptes par ~~l'AG ou par les commissaires ou~~ les vérificateurs aux comptes	Copie jointe + rapport du comptable externe (annexes h et i)
Rapport relatif à la situation administrative	Organigramme du personnel (annexe m)
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Rapport d'activités (annexe u)
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	001-2134991 ou 068-2096822-97(annexe n)

Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/ EUR
	Région *(+ FEDER)*	77.628,21 EUR *RW 99.468,05€*

		RW + Feder : 663.077,77 € *CGT promo. : 3.078,10 €*
	Commune	/ EUR
	Autres	/ EUR

(*) : <u>Joindre un bulletin de versement annulé reprenant le N° et l'adresse complète de l'association</u>

Annexe n

Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

  Voir 4ème colonne du compte analytique 2008 (annexe g)
  Prévision d'un déficit d'exploitation de 190.135 € en 2009

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

  1) Ouverture du site de Blegny-Mine librement toute l'année
  2) Organisation de visites pour groupes tous les jours du 16/02 au 23/12/09 et pour individuels et familles tous les jours du 06/04 au 11/09/09 et les WE du 22/02 au 29/11/2009(voir folder en annexe o)
  3) Organisation de croisières fluviales tous les jours du 01/03 au 30/11 pour les groupes et selon le programme en annexe p
  4) Organisation de diverses manifestations spéciales (voir annexe q)
  5) Ouverture au public du centre d'archives toute l'année du mardi au vendredi + le lundi et le samedi matin sur demande
  6) Ouverture du centre d'hébergement du 2 janvier au 31 décembre 2009 (annexe r)
  7) Organisation de classes vertes avec séjours et d'animations pédagogiques d'une demi-journée pour les élèves de 8 à 14 ans (annexe s)
  8) Gestion du bus DPPP (réservations plannings, comptabilité, etc)
  9) Mise à disposition des associations locales et régionales du chapiteau des podiums, des échoppes et de divers équipements
  10) Participation aux groupes de travail initiés par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège en matière de promotion et de valorisation du potentiel touristique
  11) Gestion du biotope du terril et du verger didactique (biodiversité)
  12) Préparation du Musée International du Cyclisme

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
  - Transmise à la FTPL le 07/04/2009

  - Nature de la demande :
    1) Réfection du puits n°1 (2ème phase) - janvier 2010
    2) Bétonnage des pistes du mine-golf
    3) Réfection de la terrasse et des éclairages de secours du centre d'hébergement du Cref
    4) Placement d'une extraction et d'une alimentation électrique triphasée dans la cuisine de la cafétéria du Cref

  - Date d'introduction : voir SPB

  - Service provinciaux contactés : Service des Bâtiments et FTPL

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs Voir page 6 bis

   Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs Voir page 6 bis

   Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : ..... des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s). Directeur

DATE : 20/7/2009
EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Indicateurs qualitatifs

- Qualité des visites proposées et des commentaires
- Qualité des animations proposées aux écoles
- Qualité des expositions, conférences et manifestations spéciales organisées
- Qualité des publications
- Classification des archives, tant pour la mine que pour le MIC
- Gestion des collections, tant pour la mine que pour le MIC
- Qualité des services annexes proposés (cafeterias, restauration, transport, plaines de jeux, parc animalier, minegolf, ...)
- Sécurité des équipements
- Formations suivies par le personnel
- Qualité des actions promotionnelles et de la communication
- Travaux et investissements réalisés et projets en cours
- Représentation de l'asbl dans d'autres instances

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs et de visites, origine et âge des visiteurs, types de visites (individuelles ou en groupes, simples ou combinées, ...)
- Nombre de locations du bateau, des salles et des autres équipements (chapiteau, matériel, ...) et nombre de mises à disposition de ces derniers
- Nombre de nuitées à l'hébergement
- Nombre de classes Taupy (séjours et animations)
- Fréquentation du DPPP
- Fréquentation des manifestations spéciales et nombre de manifestations, expositions et conférences
- Nombre de publications et chiffre d'affaires réalisé
- Comptes et bilan de l'asbl (normalisés) et rentabilité des activités proposées (comptabilité analytique)
- Nombre d'accidents de travail ou survenant aux visiteurs
- Nombre de personnes occupées et aides reçues
- Actions promotionnelles et publicités réalisées, nombre d'articles de presse publiés concernant les activités de l'asbl, nombre de visites sur le site internet
- Montant des investissements réalisés et sources de financement, inventaire des travaux effectués par le personnel
- Liste des participations dans d'autres instances et nombre de réunions.

EVALUATION TECHNIQUE DU CHEF DE SECTEUR COMPETENT PORTANT SUR LA RENCONTRE DES TACHES MINIMALES DE SERVICE PUBLIC FONDEE SUR L'ANALYSE DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

Pour ce qui concerne l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny – Mine », la Province de Liège est représentée au sein du Conseil d'Administration par la Directrice de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège en qualité de Secrétaire-Trésorière.

Il y a lieu de noter également que du personnel provincial est affecté aux différentes tâches administratives, logistiques et techniques au sein de l'ASBL à raison de 17,25 équivalents temps plein.

Comme en 2007, outre un accueil important de visiteurs sur le site et une hausse des réservations du bateau, l'ASBL a organisé durant la saison touristique 2008 plusieurs expositions, conférences et manifestations spéciales dans lesquelles la Province de Liège et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège sont partenaires ; chaque Institution disposant d'une très large visibilité.

Ainsi, comme d'autres sites touristiques para-provinciaux, l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny-Mine » assure, non seulement, les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion signé le 20 novembre 2007 mais également, elle participe au développement de la politique touristique de la Province de Liège inscrite dans la déclaration de politique générale 2006-2012.

Quant au volet financier, il n'y a pas d'autres commentaires à formuler que ceux qui ont été repris dans le rapport des vérificateurs aux comptes du 28 mai 2009.

En conséquence, votre soussigné atteste que l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny – Mine » respecte les obligations lui imposées en application du contrat de gestion signé le 20 novembre 2007.

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS ET RELATIONS EXTERIEURES

CHEF DE SECTEUR : J. CROTTEUX, Directeur général a.i..

DATE : 01/10/2009

SIGNATURE :

QUESTION ÉCRITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL RPOVINCIAL RELATIVE AU PARTENARIAT PROVINCES-COMMUNES POUR LA REALISATION D'AIRES DE PARCAGE POUR LE COVOITURAGE ET LE SITE INTERNET COVOITURAGE (DOCUMENT 09-10/089)

Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, Conseillère provinciale, formule sa question à la tribune.

M. Georges PIRE, Député provincial Vice-Président, donne, à la tribune, la réponse du Collège provincial.

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT NEUTRE SUBVENTIONNÉ », EN ABRÉGÉ « C.P.E.O.N.S. » – EXERCICE 2008/PRÉVISIONS 2009 (DOCUMENT 09-10/067)

M. Roger SOBRY, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6ème commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil provincial adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L 2223-13 et L 2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2008 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 décembre 2008 à l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné»;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « CPEONS », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

DÉCIDE

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « CPEONS » a été effectuée pour l'exercice 2008 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 15 décembre 2008.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 17 décembre 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, La Présidente,

Marianne LONHAY Myriam ABAD-PERICK

Le Conseil provincial a entendu
la réponse du Collège provincial
Liège, le 17 -12- 2009

La Greffière Provinciale, *La Présidente,*

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 15/12/2008 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif "Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné" (CPEONS asbl)

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné		
Numéro d'entreprise	4 153 94 085		
Siège social	rue des Minimes 87/89 1000 Bxl		
Adresse(s) d'activité(s)	" " "		
Date de la création	16 mars 1965		
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non		
Téléphone 02/504 09 10		Fax 02/504 09 38	
Adresse e-mail cpeons@cpeons.be		Site internet www.cpeons.be	

Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :

oui
~~non~~

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

II. *En cas d'inspection*

- Personne à rencontrer : Roberto Falluccio — Fonction dans l'association : Administrateur délégué
- Personne(s) rencontrée(s) : Roberto Falluccio — Fonction(s) dans l'association : Administrateur délégué
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
  (Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. *Responsables :*

- Président : Annie Zaulet, Députée provinciale
  Adresse : Delta Hainaut Avenue de Gaulle 102 - 7000 Mons
  Téléphone : 065/38 24 71
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*) Roberto Falluccio
  Adresse : avenue Roi Léopold III n° 52, 1780 Wemmel
  Téléphone : 02/4603306

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. *Fonctionnement*

1) *Personnel de l'asbl*

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3
ACS / APE	3
Contrat de remplacement	—
Chômeur mis au travail	—
Mis a disposition	—
Autres	—
Bénévoles non payés	—
Mandataire syndical	—
Mandataire provincial	—

2) *Cotisations*

Existence ou non	Oui
Montant annuel	45749 €
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 oui – ~~non~~ oui – ~~non~~
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	44

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	—
Louées (nombre)	—
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	1
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	16539 €
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	± 5000 €

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
Voir rapport moral 2008				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure		
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	091/0099042/34	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir Budget 2009

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Voir rapport moral 2008

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: "Déclaration de créance"

- Date d'introduction : 21/08/09

- Service provincial contacté: M. André Gilles
Député provincial de
la Province de Liège

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) 5

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s) : ~~des membres du Conseil d'administration.~~
~~du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.~~
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
~~autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).~~

Roberto Gallucci

DATE :
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Avis :

En application des articles 20, 21 et 22 du Contrat de gestion du 15 décembre 2008 établi entre la Province de Liège et l'ASBL « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné», en abrégé « CPEONS, asbl », j'ai analysé le Rapport d'évaluation des tâches remis ce 26 octobre 2009 par Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué de l'ASBL.

Au regard des éléments fournis, il apparaît que l'ASBL « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné » a exercé au cours de l'année 2008, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au Contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer les buts qu'elle s'est assignés dans ses statuts et le Contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 15 décembre 2008.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 12/11/09

A. LECARE

VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009 est approuvé.

VII CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente, déclare close la réunion publique de ce jour.

Elle rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le 28 janvier 2010 et rappelle que la séance thématique débutera ce jour à 16h15.

La réunion publique est levée à 15h45.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK